

The Weekly Louisianaian.

TERMS—\$1 00 PER ANNUM.

"REPUBLICAN AT ALL TIMES, AND UNDER ALL CIRCUMSTANCES"

[SINGLE COPIES—5 CTS

THE ADVOCATE OF THE RIGHTS OF MAN.

VOLUME 12.

NEW ORLEANS, LOUISIANA, SATURDAY, MAY 27, 1882.

NUMBER 23.

LE LOUISIANAIS.

SAMEDI, 27, MAY 1882.

LES DROITS CIVILS A BATON ROUGE.

Quant il s'agit de faire opposition aux lois du pays, Baton Rouge, la capitale de ce foyer de lumière, la Louisiane, est sûre de prendre la tête, et les plus pressés, les plus zélés, sont dans les rangs des Américains naturalisés, autrement dit les étrangers. Nous voulons ici parler de la manière avec laquelle les cafetiers, comprennent leurs obligations envers les Etats-Unis et l'Etat qui leur accorde des licences, moyennant qu'ils se conforment aux règlements, lois, conditions, etc., de ces licences. Il y a quelques jours de cela Mr. Allain, sur l'invitation d'un ami qui sans aucun doute a dû se trouver offensé par la même occasion, s'est présenté avec cet ami au comptoir d'un café de Baton Rouge, pour prendre un verre de rafraîchissement. Mais il lui fut répondu que l'un ne servait pas les personnes de couleur dans cet Eden aristocratique.

Cela ne nous étonne du reste pas, il en a toujours été ainsi de puis que Baton Rouge est Baton Rouge. Mais nous savons pertinemment bien qu'en Allemagne, en Prusse, ou en Suisse, et partout en Europe, et dans les autres pays, un homme, qu'il soit ce que l'on veut appeler blanc, noir, jaune, ou Chinois, Africain, Turc, ou Cosaque, jouit des privilèges civils que les hommes de ces pays se sont engagés à accorder à tous. On se demande donc avec raison, comment un naturalisé, par conséquent un étranger, tenant une licence en vertu des lois de ce pays, puisse se permettre d'interdire à sa façon la partie de ces mêmes lois qui établissent l'égalité des hommes, ou mieux encore, de les ignorer complètement.

Il convient à notre presse de signaler chaque fois les injustices de ce genre auxquelles se livrent ces particuliers. N'est-ce pas le sublime du ridicule que de constater le fait que le dernier des rebus de la société jouit du privilège, — si toutefois privilège il y a — à la loi est formelle — de se faire servir à ce comptoir pourvu qu'il ait le peau claire, et qu'un homme né cent, occupant parmi les intelligences du pays une place éminemment honorable, une place où il est de partie à contribuer au bien être, au progrès, et au maintien des lois de la société, soit refusé d'en faire autant parce qu'il a la peau foncée; un homme qui a des droits particuliers à la considération non seulement de ses constituants, mais encore de la majeure partie des habitants de l'Etat, pour les services reconnus et concédés qu'il leur a rendus dans son dernier voyage à Washington.

Le reproche de servilité fait à l'Hon T. T. Allain par le Louisiana Republican est aussi injuste que malveillant. Pour nous, qui avons suivi la conduite de Mr. Allain dans ses débats dans la vie politique, nous sommes heureux de constater qu'il s'est toujours dévoué à la défense des droits de l'homme, et c'est là, à nos yeux, son plus grand titre à cette juste sympathie que lui accorde ses concitoyens. De bonne heure, avec un rare bon sens, il a compris que des préjugés enracinés depuis nombre de siècles ne pouvaient disparaître en un jour. Bien pénétré de cette vérité incontestable, il n'a cessé de travailler à établir entre les deux populations de notre état des rapports amicaux d'où sortirait tôt ou tard la disparition sinon complète mais graduelle du préjugé de race. Est-ce là ce que notre confrère du Louisiana Republican appelle de la servilité?

Membre depuis bientôt treize ans de nos assemblées constituantes et législatives, M. Allain, chaque fois que les circonstances l'ont demandé, a prouvé avec talent contre toutes mesures réactionnaires et défendu avec une rare énergie les droits de ses concitoyens, et c'est toujours avec un vif plaisir que nous lisons les éloquentes discours qu'il a prononcés dans ces différentes occasions.

Sorti lui-même de l'esclavage, doué d'une rare intelligence, il est arrivé, par son infatigable énergie et un travail incessant, à prendre place parmi les hommes politiques les plus marquants du Sud. Comme homme privé, il a su se concilier l'estime des hommes d'affaires de notre communauté, qui tout récemment n'ont pas hésité à lui confier, une mission importante auprès du gouvernement national. Nous le notre estimable confrère du Louisiana Republican reproche à M. Allain d'apporter trop de servilité dans ses relations avec ses collègues du corps législatif? Consi déré par nos ennemis politiques eux-mêmes comme un des hommes les plus habiles de notre législature, M. Allain jouirait-il de l'estime de ses collègues et de ses concitoyens, s'il n'ajoutait à ce grand esprit de conciliation, qui lui est reproché bien à tort, toute la dignité dont ne se départ jamais l'homme d'ceint?

MAÇONS DE COULEUR.

Nous reproduisons le petit discours de notre ami le Colonel Robt. Harlan, prononcé à l'occasion du trente-troisième anniversaire de l'organisation des Maçons de la Grande Loge M. W. de l'Ohio, célébré récemment à Cincinnati par les Maçons de couleur de la Loge Corinthian, Free American and St. John. Nos lecteurs en général et les Maçons en particulier liront avec plaisir les remarques du Colonel Harlan. Our Status — W. fière Robert Harlan, P. M., répondit à ce toast: "Quand j'étais en Angleterre en 1857," dit-il, je fis faire des recherches dans les archives de la Grande Loge; je désirais connaître le status des Maçons de couleur. Le Grand Secrétaire trouva la Loge Africaine No. 449, de Boston, Mass., dûment enregistrée comme étant une des loges filles de la Grande Loge d'Angleterre.

En 1793 le numéro de la Loge fut changé sur les registres. Elle reçut le numéro 370, sous lequel elle figure jusqu'en 1813. A cette date les deux Grandes Loges anglaises furent consolidées, et la Loge Africaine fut rayée de la liste officielle, ainsi que toutes les autres loges américaines. Mon intention n'est pas de parler du développement de la Franc-Maçonnerie en ce pays parmi les maçons blancs ou de couleur. Je désire seulement constater que les archives prouvent que les maçons blancs et les maçons de couleur d'Amérique obtinrent leur droit d'existence de la même autorité, et, lorsque la Loge Africaine fut rayée des rôles, les loges blanches le furent aussi pour la même raison. Déjà j'ai prouvé la bonté de notre cause. Si l'organisation de leur première Grande Loge, les maçons blancs, imbus des préjugés de race, ne crurent pas devoir inviter leurs frères de couleur à s'unir à eux, ils sont à blâmer.

Que devions nous faire alors? Abandonner notre institution? Ou non! Mais nous nous sommes exécutés ce qu'ils firent: nous organisa-nous une Grande Loge sous laquelle nous avons grandi, et aujourd'hui nos loges s'étendent des collines couvertes de verdure de l'Est aux sommets couronnés de neige du Sierra Nevada.

Il n'y a pas de doute, du moins à notre avis, sur notre origine et sur notre légalité, pas plus qu'il peut y avoir dans l'opinion de ceux des maçons blancs qui permettent à leur intelligence de s'élever au-dessus de leurs préjugés. Aussi, dans le langage et la pensée, nous ne connaissons ni supériorité dans une classe ni infériorité dans l'autre, et nous nous reposons sur la grande base de l'égalité universelle de tous les maçons.

CHOSSES ET AUTRES.

On demandait à Fontenelle la définition d'un j... die femme. —C'est, répondit-il, le paradis d... yeux, l'enfer de l'âme et le purgatoire de la bourse.

Veau ravi lit avec beaucoup d'attention les journaux de province, et il trouve parfois de véritables perles. —Encore un qui ne sera pas pleuré, ajoute Veauravi, puisqu'il emporte tous les regrets.

Enseignez-moi donc, disait un pauvre diable, le chemin qui mène à la fortune. —Rien de plus facile, lui répondit quelqu'un, "prenez" à droite, "prenez" à gauche, "prenez" de tous ses côtés... Voilà tout.

Un juge remettait une cause à l'homme. L'avocat insistait pour qu'elle fût entendue immédiatement. —De quoi s'agit-il? dit le magistrat. —De six pièces de vin. —Oh! alors plaidez; c'est facile à "vider".

Il y a des femmes, même honnêtes, qui ont des façons de parler bien étranges. Hier, X..... entra dans un omnibus et s'assied par mégarde sur un petit sac en cuir qu'une dame avait déposé à côté d'elle sur la banquette.

Confus, il s'excusa. —Oh! ce n'est rien, dit la dame, il en va bien d'autres! D'autres quoi?

Un vieux curé nommé M. Berthe avait la singulière manie de ne jamais répondre aux questions qu'on lui faisait, sans rimer sa réponse avec la demande de son interlocuteur. L'église de son lieu d'origine était morte, un autre, comme de juste, fut nommé pour le remplacer. M. Berthe, son fils, comme, dut aller à la ville rendre ses devoirs à son supérieur. Or, le nouvel évêque quoique n'ayant jamais vu l'abbé Berthe, avait souvent entendu parler de cette particularité. M. Berthe arrive donc, se fait annoncer, Monsieur vient le recevoir.

—C'est vous qui êtes l'abbé Berthe? —Oui certes. —Le grand rimeur! —Oui, Monsieur. —Attachez à votre cheval. —Monsieur, vous parlez mal. —Parce que mon cheval est un jument.

A la fin du quinzième siècle, une terrible inondation fit changer de nom le Rhin. A cette occasion, disparut une riche et florissante ville d'Afrique, Rhinava. Cent des habitants qui avaient été transportés à la mort, construisirent plus tard le Rhinava actuel, qui de tout temps n'est resté qu'une modeste localité. En 1744, les eaux du Rhin étant extraordinairement basses, on put voir, les restes de la ville submergée; on y vit notamment les ruines de la belle église abbatiale.

De mémoire d'homme, les eaux du Rhin n'ont été aussi basses que cette année-ci, aussi voit-on de nouveau les ruines de l'ancienne ville de Rhinava, et une grande foule y accourt. S'il n'y avait pas de ruines si loin d'être aussi belles que celles de 1744, décrites par Bagnole dans

son dictionnaire d'Alsace. C'est que le temps et le Rhin ont passé sur ces ruines.

"Dites, n'est-ce vraiment pas admirable de penser que la femme que vous aimez profondément ne sera jamais vieille pour vous? Sous les rides que creuse le temps, sous le masque des années, si vous l'aimez réellement, vous reconnaîtrez toujours les traits de la femme que vous avez aimée et possédée. De son côté la femme, qui aime sincèrement un homme ne le voit jamais vieillir; pour elle; il ne tombe pas en décrépitude il ne tremble pas, il n'est pas vieux; elle voit toujours en lui le gais et jeune homme qui a su obtenir sa main et gagner son cœur. J'aime à me bercer de ces douces pensées; j'aime à croire que la vie est éternelle. Le cœur plein de ce profond amour, ils descendent ensemble la colline de la vie, arrivés au bas ils entendent, peut-être, les rires des petits enfants mêlés aux joyeux chants d'amour de l'oiseau, qui retentissent, encore une fois à travers les branches desséchées de l'arbre des années." —Ingersol.

FUUILLETON.

Commencé le 26 Novembre.

LES NUITS

—DE LA—

MAISON DORÉE

PAR

PONSON DU TERRAIL.

XV.

—Ma mère non plus. Et madame de Bertaut?

—Pas davantage. Mais pour quoi cette question, mon cousin. Raoul répondit aussitôt en anglais:

—Parce que je voudrais vous entretenir de choses qui doivent rester entre nous.

Cette fois Blanche tressaillit plus vivement que jamais.

—Nous y voici, pensa-t-elle. Cependant elle répondit dans la même langue:

—Soit, parlons anglais. Alors M. de Sauniers baissa un peu l'abat-jour de la lampe, de façon à placer dans la pénombre le visage de Blanche et le sien.

Puis, la regardant: —Ma cousine, reprit-il, je vais vous entretenir de choses graves, et je vous supplie de m'écouter....

—Parlez mon cousin. —Lorsque vous êtes arrivés ici, il y a trois jours, avec madame votre mère, j'ignorais, je vous le jure, ses projets et ceux de ma mère à moi.

Blanche se tut. —Je les connais depuis ce matin, continua Raoul, et je veux vous en parler.... à cœur ouvert.

Mademoiselle de Guérigny leva les yeux sur Raoul. Raoul était calme, sérieux, toujours triste.

Et comme Blanche continuait à garder le silence: —Ma mère et la vôtre me sembleraient être alliées bien vite. Qu'en pensez-vous, ma cousine?

—Mais..... en effet.... balbutia Blanche. —Et je gage que ni l'une ni l'autre ne se sont inquiétées de savoir moi..... à Paris.... un autre que moi.....

Raoul s'arrêta, Blanche avait pâli.

Il y eut un moment de silence entre les deux jeunes gens, —silence que Raoul rompit le premier.

—Tenez, ma cousine, dit-il, pardonnez-moi ma franchise, je vais vous dépendre vos propres sentiments.

—Mes sentiments! fit-elle avec un certain effort.

—Vous avez refusé vingt partis

brillants durant le cours de votre vie. Est-ce vrai?

—C'est vrai. —Et vous avez donné pour raison que vous n'étiez point certaine que ceux qui recherchaient votre main ne recherchaient pas un peu votre dot.

—Dame! fit naïvement la jeune fille, je suis si riche! C'est désoleant, en vérité! Cervevez-en, mon cousin....

—Soit! Mais cette raison était-elle la seule?....

—Oui. Et l'accent de Blanche était rempli de franchise.

—Alors peut-être; mais.... aujourd'hui.... si on demandait de nouveau votre main....

—Mon cousin.... fit mademoiselle de Guérigny dont la voix trembla soudain.

—Chut, dit le jeune homme, je ne suis point un fiancé.... mais.... un ami....

—Vous? —Un frère, si vous voulez.... —Que dites-vous? —Tenez, ma cousine, reprit le jeune homme avec émotion, supposons un moment que votre cœur ne vous appartienne plus....

—Oh! —Et que le projet de nos mères n'est réalisable qu'au prix de votre malheur éternel....

—Mais, mon cousin.... —Et que dans ces conditions là je vienne à vous et vous dise: Ma chère cousine, je suis un grand coupable, car j'aurais dû me trouver sur votre route le premier, alors que vous étiez la maîtresse de votre cœur.... Eh bien! puisque j'ai commis une faute, je viens la réparer....

Et Raoul regardait affectueusement Blanche de Guérigny, et il continua:

—Je viens réparer cette faute, ma chère cousine, en vous disant: Non-seulement je n'aurai point la faculté d'aspirer à votre amour et de demander votre main, mais je viens me mettre à vos ordres.... et je désire vous servir de tout mon pouvoir.

Blanche sentit tout son sang affluer à son cœur et elle devint d'une pâleur mortelle.

Raoul avait son secret. Le jeune homme lui prit respectueusement la main.

—Je veux être votre ami, votre frère, votre confident.... dit-il....

—Mais, fit la jeune fille qui se révoltait, malgré elle, à la pensée qu'un autre avait pénétré le secret de son cœur, je ne sais en réalité, mon cousin, ce que vous voulez dire....

—Vous souvenez-vous de votre chasse d'hier?....

—Eh bien? —Et de.... ce jeune homme.... qui?....

Raoul s'arrêta. Blanche n'était plus pâle; une vive rougeur avait reparu sur ses joues.

—J'ai tout deviné, acheva M. de Sauniers.... ce jeune homme vous aime....

—Mon cousin? —Et vous l'aimez....

—Oh!.... —Tenez, pardonnez-moi de savoir ainsi vos petits secrets, ajouta Raoul, ce n'est vraiment pas ma faute; et sans la rencontre que j'ai faite ce matin....

—Une rencontre! dit Blanche de plus en plus émue.

—Oui, et je vais vous la raconter. Le cœur de la jeune fille battait violemment.

Raoul continua.

XVI. Voici à peu près ce que M. de Sauniers raconta à mademoiselle Blanche de Guérigny, sa cousine. M. de Sauniers chassait tous les jours, tantôt à cheval, tantôt à pied.

Le matin de ce jour, il était sorti

de l'Orgerelle avec un chien d'arrêt et un fusil, et il s'en était allé tirer des perdrix rouges dans les vignes, de l'autre côté de l'étang. Il tira d'abord depuis une heure environ lorsqu'il avait entendu retentir un coup de fusil.

—Oh! oh! s'était-il dit avec ce premier mouvement d'humeur naturel à tous les chasseurs, qui donc se permet de venir braconner sur mes terres?

Il était entré dans les vignes et n'avait point tardé à apercevoir un chasseur, vêtu comme lui d'une veste-carrier en velours et devant lequel quêtait, le nez au vent, un bel épagneul écossais.

Raoul de Sauniers reconnut le chien.

C'était le setter de M. Vulpin. Le chasseur qui le suivait n'était pas M. Vulpin, mais bien M. Olivier de Kermaric.

La veille, à la mort du sanglier, que Raymond avait tué roide au moment où il s'élançait vers le cheval éprouvante de mademoiselle de Guérigny, les deux jeunes gens avaient fait connaissance avec le baron de Sauniers.

On s'était expliqué en quelques mots. Raoul avait appris que ces messieurs étaient chez son voisin M. Vulpin. Il avait insisté pour que ces messieurs emportassent le sanglier.

Ces messieurs avaient refusé avec non moins de tenacité. On s'était adieu et séparé, sans témoigner d'aucune part le désir de se revoir.

Dependant, en reconnaissant Olivier, M. de Sauniers s'en était droit à lui.

Olivier, de son côté, voyant à qui il avait affaire, marcha à la rencontre de M. de Sauniers.

A Continuer.

NEW ORLEANS INSURANCE CO

Cor. Camp and Canal streets. Paid Capital - - - \$500,000 Assets at their market value - - - 615,856 46

DIRECTORS: A. Schreiber, Charles Lapitte, A. Carrière, Charles J. Leeds, H. Gally, D. Patjo, W. A. Bell, Charles E. Schmitt, F. Pons, Ernest Morill, Aldige, Jules Torres, J. W. Hume, Secretary.

NEW ORLEANS INSURANCE CO. Cash Capital, \$500,000 WITH CASH DIVIDENDS TO INSURER. — Issues Policies on— FIRE, RIVER AND MARINE RISKS. Office—52 Camp, between Gravier and Natchez streets, NEW ORLEANS, JAMES L. DAY, Pres't. C. HENNINGTON, Sec'y.

\$5 to \$20 per day at home. Samples worth \$5 free. Address to STINSON & Co., Portland, Maine.

GREAT JACKSON ROUTE.

CHICAGO, ST. LOUIS AND NEW ORLEANS RAILROAD.

The STANDARD GAUGE trunk line between the North and South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE FLEETING CARS THROUGH FROM NEW ORLEANS to CINCINNATI, ST. LOUIS, and CHICAGO WITHOUT CHANGE OF TRUCKS.

ONLY ONE CHANGE to NEW YORK and EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH and WEST. Many miles shorter and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot as follows:

Express No. 1..... 7:40 a. m. Mail No. 3..... 5: p. m. Mixed No. 13..... 12: m.

ARRIVE. Mail No. 2..... 7:15 a. m. Express No. 4..... 11:15 a. m. Mixed No. 14..... 9: p. m. Nos. 1, 2, 3 and 4 run daily; Nos. 13 and 14 daily, except Sunday.

Ticket office 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Act. Gen. Pass. J. W. COLEMAN, Ticket Gen. Ag't.

EDWARD LILIENTHAL,

—DEALER IN— WATCHES AND FINE JEWELRY. —AND— SILVERWARE. No. 95 CANAL STREET, NEW ORLEANS. Agent for the Diamond Eye Glasses. Jun 7, 1874.

\$65 a week in your own town. Terms and 25 outfits free. Address H. HALLATT & Co., Portland Maine.

Différentes causes, l'âge avancé, les désappointements et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes en détermine la chute prématurée. L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux devenus gris ou fans leur couleur naturelle, bruns, blonds, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections causées par l'écoulement des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruits et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les applications faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Si et inefficace dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustrer doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile; de plus, il adoucit longtemps aux cheveux, auxquels il conserve le fraîcheur et la force.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. Chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

NEW ORLEANS INSURANCE CO

Cor. Camp and Canal streets. Paid Capital - - - \$500,000 Assets at their market value - - - 615,856 46

DIRECTORS: A. Schreiber, Charles Lapitte, A. Carrière, Charles J. Leeds, H. Gally, D. Patjo, W. A. Bell, Charles E. Schmitt, F. Pons, Ernest Morill, Aldige, Jules Torres, J. W. Hume, Secretary.

E. P. DELPIT.

PROPRIETOR A la Renommée des Batons d'Amandes. CAKES MADE TO ORDER FOR BALLS AND SOIREE

Always has on hand the Finest Kind of assorted Cakes Biscuits for Wedding a specialty. Corner St Phillip and Tremé Streets, oct 15 8m

W. R. STRING FELLOW

ATTORNEY AND COUNSELLOR AT LAW, 26 ST. CHARLES STREET, 26 New Orleans.

Will practice in the State Courts, also the District and Circuit Courts of the United States. Has reliable Correspondents throughout the Southern, Eastern and Western States. Collections entrusted to my care will have prompt attention.

FIRST CLASS SELECT SCHOOL

FOR GIRLS! The Rev. Dr. Thompson of St. Philip's Church, will open a select school for girls, in the Chapel on Calliope Street, near Prytanis, on the First Wednesday in November. Girls and young misses of all ages, and in all grades of study will be received. Terms ONE DOLLAR per month in advance.

A night school will also be opened, as soon as a sufficient number is enrolled to commence. Both males and females will be received at the night school and taught all the branches of an English Education, from the lowest to the highest. For further information Dr. Thompson can be seen at his residence No. 3024 Baronne street, and at St. Philip's Church at close of service.

SAMUEL W. LEWIS, Private Secretary, aug 29 2m

T. B. STAMPS,

COTTON SUGAR FACTOR

GENERAL COMMISSION MERCHANT 79 CARONDELET STREET, New Orleans.

Consignments solicited of COTTON, RICE, SUGAR, MOLASSES

COUNTY PRODUCE GENERALLY

Account sales promptly rendered and satisfaction guaranteed. Liberal advances made on consignments, and purchases made in this market at lowest rates for account of my friends. 5-3

M. McLEOD,

ATTORNEY AT LAW. Office—Hart Building, opposite City Hall. JACKSON, MISS.

WARDING HOUSE

No. 27 Villere St. (Cor. Customhouse st.) J. E. PERKINS, Prop't